



# Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
25 mars 2020  
Français  
Original : anglais

## Organe subsidiaire de mise en œuvre

### Cinquante-deuxième session

Bonn, 4-12 octobre 2020

Point 16 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions administratives, financières et institutionnelles

Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019

## Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019 au 31 décembre 2019

### Note de la Secrétaire exécutive

#### Résumé

Le présent document rend compte de l'exécution du budget des fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Il devrait être lu en parallèle avec ses deux additifs : le premier contient une évaluation des progrès accomplis au regard des indicateurs de résultats et des objectifs, et le second fournit des renseignements détaillés sur les activités et prestations prévues ou exécutées durant l'exercice biennal. Conformément à l'approche axée sur les résultats, le présent document informe les Parties de l'état des recettes et des dépenses ainsi que des résultats obtenus au 31 décembre 2019. Il contient aussi des informations sur la situation de tous les fonds d'affectation spéciale et sur les ressources humaines, ainsi qu'un rapport détaillé sur l'exécution des programmes. Au cours de la période considérée, les points forts de l'exécution du programme ont été l'appui renforcé fourni aux organes directeurs et aux organes subsidiaires par une meilleure coordination et par le soutien accru apporté aux Parties dans l'exécution du programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris, ainsi que l'organisation de 19 sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires.

Au 31 décembre 2019, le secrétariat avait reçu 45,9 millions d'euros, soit 80,7 % du montant total des contributions au budget de base attendues pour l'exercice biennal 2018-2019. Les contributions restant dues pour la période 2010-2019 s'élevaient à 14,5 millions d'euros, tandis que pour la période 1996-2009, 0,2 million de dollars des États-Unis restaient à verser. Le montant élevé des contributions non acquittées influe sur les liquidités du secrétariat et sur sa capacité de s'acquitter des mandats et de répondre aux attentes des Parties. Les contributions volontaires reçues se chiffraient à 9,7 millions de dollars É.-U. au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et à 64,2 millions de dollars É.-U. au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. En outre, 88,8 % du budget de base approuvé pour l'exercice biennal avaient été dépensés et 43 millions de dollars É.-U. avaient été alloués à différents projets au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.



## Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
GES	gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Initiative REDD+	réduction des émissions dues au déboisement ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; et renforcement des stocks de carbone forestier (décision 1/CP.16, par. 70)
MDP	mécanisme pour un développement propre
ODD	objectif de développement durable
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe I	Partie visées à l'annexe I de la Convention
PNA	plan national d'adaptation
Programme de travail de Nairobi	programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
TIC	technologies de l'information et de la communication
URCE	unité de réduction certifiée des émissions

## I. Introduction

### A. Mandat

1. La COP, à sa vingt-troisième session, et la CMP, à sa treizième session, ont approuvé le budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019<sup>1</sup>.
2. À sa vingt-troisième session, la COP a prié la Secrétaire exécutive de lui faire rapport sur les recettes et l'exécution du budget et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget-programme<sup>2</sup>.
3. À sa vingt-cinquième session, la COP a prié la Secrétaire exécutive d'établir un rapport final biennal sur l'exécution du budget de base et du budget supplémentaire, couvrant la période allant de janvier de la première année à décembre de la deuxième année de l'exercice budgétaire<sup>3</sup>.

### B. Objet de la note

4. Le présent document fait le point des recettes et de l'exécution du budget des fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat au 31 décembre 2019. Il doit être lu en parallèle avec le document FCCC/SBI/2017/INF.13, qui contient le programme de travail biennal 2018-2019 du secrétariat ; le document FCCC/SBI/2020/INF.6 qui, une fois publié, fournira des informations sur l'état des contributions au 15 mai 2020 ; et avec ses deux additifs, dont le premier contient une évaluation des progrès accomplis au regard des indicateurs de résultats et des objectifs, et le second fournit des renseignements détaillés sur les activités et prestations prévues ou exécutées durant l'exercice biennal.
5. Le présent document contient aussi des renseignements sur les ressources humaines et l'exécution des programmes. Le rapport sur l'exécution des programmes contient une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du secrétariat au cours de l'exercice biennal, en ce qui concerne ses objectifs, les résultats escomptés, les indicateurs de résultats, ainsi que le détail des activités et des produits.

### C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. Le SBI est invité à prendre note des renseignements présentés ici et à arrêter les mesures à prévoir dans les projets de décision sur les questions administratives et financières qui seront soumis pour adoption à la vingt-sixième session de la COP et à la seizième session de la CMP.

## II. Résumé opérationnel

### A. Points forts de l'exécution du programme

7. Les activités et les produits du programme de travail du secrétariat pour l'exercice biennal 2018-2019 sont décrits dans le document FCCC/SBI/2017/INF.13.
8. Au cours de la période considérée, le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec les présidences des vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions de la COP, afin de leur apporter un soutien adapté et de soutenir le processus de négociation dans le cadre de la COP, de la CMP, de la CMA, des organes subsidiaires et du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris. Ces dispositions ont contribué à l'adoption de l'ensemble de règles de

<sup>1</sup> Décisions 21/CP.23, par. 1, et 6/CMP.13, par. 1.

<sup>2</sup> Décision 21/CP.23, par. 19.

<sup>3</sup> Décision 17/CP.25, par. 23.

Katowice à la vingt-quatrième session de la COP. Lors de la vingt-cinquième session de la COP, des progrès ont été accomplis sur des questions clefs ; les Parties et les acteurs non étatiques ont rappelé à quel point il fallait relever l'ambition de l'action climatique et se sont accordés sur la nécessité d'améliorer la capacité des pays vulnérables de s'adapter aux changements climatiques.

9. Le secrétariat a entrepris un examen participatif et transparent de sa structure et de son fonctionnement en vue de déterminer les ajustements nécessaires pour renforcer l'organisation et accroître son appui aux Parties. Les préparatifs pour rendre la nouvelle structure opérationnelle ont commencé au second semestre de 2019 et le processus sera achevé au début de 2020.

10. Le secrétariat a continué de livrer avec efficacité et efficience un large éventail de produits prescrits en matière de transparence et a contribué à l'aboutissement des négociations concernant les lignes directrices sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris au moyen des CDN, du cadre de transparence renforcé et des mesures de riposte.

11. Le secrétariat a apporté un soutien important aux organes constitués, notamment au :

a) Comité permanent du financement, en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de ses plans de travail 2018 et 2019, l'organisation de cinq réunions et de ses forums 2018 et 2019, ainsi que l'évaluation biennale de 2018 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat ;

b) Groupe consultatif d'experts, en organisant quatre réunions, en mettant à jour son matériel de formation et en développant de nouveaux, en organisant 6 ateliers régionaux de formation pratique et 14 webinaires, en réalisant des évaluations des besoins en capacités techniques et en assurant la maintenance de son réseau électronique ;

c) Comité exécutif de la technologie, en élaborant son plan de travail glissant pour 2019-2022, en organisant quatre réunions et en soutenant l'exécution de son plan de travail 2016-2018, notamment en organisant six manifestations régionales liées aux technologies parallèlement aux semaines régionales du climat, ainsi qu'un dialogue thématique sur les incubateurs et accélérateurs de technologies climatiques, en collaboration avec le CRTC et le Fonds vert pour le climat, et en réalisant l'évaluation du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.

12. L'appui au vaste secteur d'activité de l'adaptation a été fourni dans une large mesure en facilitant le travail des organes constitués et en collaborant avec les organisations partenaires, ce qui a contribué à faire avancer le processus intergouvernemental, notamment par l'adoption de modalités et de méthodes liées à l'adaptation.

13. Le secrétariat a soutenu les pays en développement parties, en particulier les pays les moins avancés, dans divers domaines de travail : par exemple, dans le processus de formulation et de mise en œuvre des PNA, notamment en organisant deux Expos PNA, un atelier de formation régional et une réunion d'experts sur l'évaluation des progrès, et en recensant les lacunes et les besoins ainsi que les moyens d'y répondre.

## B. État financier récapitulatif

14. Au 31 décembre 2019, 45,9 millions d'euros avaient été reçus, soit 80,7 % du montant indicatif total des contributions au budget de base attendues pour l'exercice biennal 2018-2019. Le nombre de Parties n'ayant pas acquitté leurs contributions était de 114 chez les Parties à la Convention et de 107 chez les Parties au Protocole de Kyoto. Les contributions restant dues pour la période 2010-2019 s'élevaient à 14,5 millions d'euros, tandis que pour la période 1996-2009, 0,2 million de dollars É.-U. restaient à verser.

15. Les contributions volontaires reçues se chiffraient à 64,2 millions de dollars É.-U. au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, contre 33 millions de dollars É.-U. au cours de l'exercice biennal 2016-2017, et à 9,7 millions de dollars É.-U. au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention, contre 4,7 millions de dollars É.-U. au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

16. Au 31 décembre 2019, 50,5 millions d'euros au total, soit 88,8 % du budget de base approuvé pour 2018-2019, avaient été dépensés. Au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention, 8,8 millions de dollars É.-U. avaient été dépensés afin de permettre aux représentants des Parties qui remplissaient les conditions requises de prendre part aux sessions. Au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, 43 millions de dollars É.-U. avaient été affectés à des projets. Les soldes non dépensés du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires comprennent des fonds qui ont été versés dans le cadre d'accords pluriannuels et qui seront utilisés pour couvrir le coût des activités futures.

### III. Rapport sur les recettes et les dépenses<sup>4</sup>

17. Les montants des recettes et des dépenses présentés sont provisoires et basés sur les données comptables qui étaient disponibles dans le système interne de planification des ressources lorsque le présent document a été rédigé. En raison des arrondis, les chiffres présentés dans les tableaux peuvent ne pas correspondre à la somme exacte.

#### A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention

18. La COP, à sa vingt-troisième session, et la CMP, à sa treizième session, ont approuvé un budget total de 56,9 millions d'euros pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir le tableau 1).

Tableau 1

**Budget-programme de base approuvé et recettes pour l'exercice biennal 2018-2019**  
(En euros)

	2018	2019	<i>Total</i>
Crédits	25 296 670	24 956 458	<b>50 253 128</b>
Dépenses d'appui aux programmes	3 288 567	3 244 340	<b>6 532 907</b>
Ajustement de la réserve de trésorerie	103 057	–	<b>103 057</b>
<b>Total du budget-programme de base approuvé</b>	<b>28 688 294</b>	<b>28 200 798</b>	<b>56 889 092</b>
Contributions selon le barème indicatif	27 921 356	27 433 860	<b>55 355 216</b>
Contributions du gouvernement du pays hôte	766 938	766 938	<b>1 533 876</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>28 688 294</b>	<b>28 200 798</b>	<b>56 889 092</b>

19. Le tableau 2 fait apparaître les recettes du Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention perçues pour l'exercice biennal 2018-2019 et les dépenses engagées au cours de l'exercice biennal. Les recettes de l'exercice biennal se sont élevées à 45,9 millions d'euros, soit 80,7 % des recettes approuvées. Au 31 décembre 2019, 114 des 196 Parties à la Convention n'avaient pas payé leurs contributions pour 2019, tout comme 107 des 192 Parties au Protocole de Kyoto ; le montant des contributions non acquittées pour l'exercice biennal s'élevait à 10,9 millions d'euros, soit 19,3 % du budget biennal<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Conformément à la pratique antérieure, ce rapport est basé sur le concept de la « comptabilité de caisse modifiée », qui combine la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice. Les recettes sont comptabilisées lorsque l'argent est reçu, et les dépenses sont comptabilisées en totalité lorsque les engagements sont créés.

<sup>5</sup> Dans la décision 17/CP.25, la COP a décidé que le barème des contributions figurant dans l'annexe I de ladite décision, qui couvre 85 % des contributions indiquées au tableau 1 de la décision 21/CP.23, s'appliquera également en 2019. En conséquence, les contributions individuelles pour 2019 ont augmenté pour certaines Parties tandis qu'elles ont diminué pour d'autres. Les contributions à percevoir ont donc été ajustées dans le système financier du secrétariat au 1<sup>er</sup> juillet 2019 et des notifications révisées relatives aux contributions pour 2019 ont été envoyées aux Parties en juillet

Tableau 2  
**État du budget de base au 31 décembre 2019**  
(En euros)

	2018-2019
Contributions reçues pour 2018-2019 – Convention <sup>a, b</sup>	36 546 865
Contributions reçues pour 2018-2019 – Protocole de Kyoto <sup>a, b</sup>	7 840 908
Contributions volontaires du gouvernement du pays hôte	1 533 876
<b>Total des recettes</b>	<b>45 921 649</b>
<i>Dépenses</i>	
Dépenses	44 673 195
Dépenses d'appui aux programmes	5 782 871
<b>Total des dépenses</b>	<b>50 456 066</b>
<b>Solde<sup>c</sup></b>	<b>(4 534 417)</b>

*Note :* Les parenthèses indiquent un chiffre négatif.

<sup>a</sup> Y compris les contributions reçues lors des précédents exercices biennaux pour 2018-2019.

<sup>b</sup> Le taux de change retenu le cas échéant (1 dollar É.-U. = 0,896 euro) est le taux de change officiel de l'ONU au 31 décembre 2019.

<sup>c</sup> Les dépenses non couvertes par les contributions pour l'exercice biennal ont été financées par la réserve de trésorerie et les contributions des exercices biennaux précédents, y compris les contributions versées au cours de l'exercice biennal qui venaient en déduction des contributions non acquittées des exercices biennaux précédents, conformément à l'article 3.6 du Règlement financier de l'ONU publié sous la cote ST/SGB/2013/4.

20. Le tableau 3 fait apparaître le budget de base approuvé par programme et les ressources budgétaires réaffectées pour l'exercice 2018-2019, ainsi que les dépenses afférentes aux programmes pendant l'exercice biennal. Au 31 décembre 2019, les dépenses, à l'exclusion des dépenses d'appui aux programmes, s'élevaient à 44,7 millions d'euros, soit 88,8 % du budget de base approuvé pour 2018-2019. Le faible taux d'exécution pour l'exercice biennal peut être attribué au faible niveau des contributions indicatives reçues pour l'exercice : les dépenses ont été supérieures de 4,5 millions d'euros aux recettes. Les dépenses non couvertes par les contributions de l'exercice biennal ont été financées par la réserve de trésorerie et par les contributions des exercices biennaux précédents. Conformément à l'article 3.6 du Règlement financier de l'ONU publié sous la cote ST/SGB/2013/4, les versements faits par les Parties viennent en déduction des contributions dues dans l'ordre de leur mise en recouvrement.

21. Un montant de 505 560 euros a été transféré des programmes Technologies de l'information et de la communication et Communication et information au programme Direction exécutive et gestion pour couvrir les dépenses liées au poste de Chef de la mobilisation des ressources et pour financer en partie les dépenses liées au poste d'Assistant spécial du Secrétaire exécutif adjoint<sup>6</sup>.

2019. Aux fins du présent rapport, les barèmes figurant dans les annexes aux décisions 17/CP.25 et 6/CMP.15 ont été appliqués.

<sup>6</sup> En application de la décision 21/CP.23, la Secrétaire exécutive est autorisée à opérer des transferts entre les principales lignes de crédit figurant dans le tableau 1 de ladite décision, étant entendu que le total des sommes transférées ne devra pas dépasser 15 % du montant estimatif total des dépenses imputées sur ces lignes de crédit et que, pour chacune de celles-ci, la réduction ne devra pas être supérieure à 25 %, tout en veillant à ce que les activités relevant de chaque programme n'en subissent le contrecoup.

Tableau 3

**Budget de base approuvé pour 2018-2019 et dépenses par programme au 31 décembre 2019**

(En euros)

	<i>Budget approuvé par la COP</i>	<i>Budget modifié par la Secrétaire exécutive</i>	<i>Dépenses</i>
<i>A. Programme</i>			
Direction exécutive et gestion	4 707 490	5 213 050	5 048 112
Atténuation, données et analyses	15 626 860	15 626 860	15 072 559
Financement, technologie et renforcement des capacités	6 020 360	6 020 360	5 428 347
Adaptation	5 362 100	5 362 100	5 364 410
Mécanismes pour un développement durable	879 480	879 480	703 055
Affaires juridiques	2 153 600	2 153 600	1 874 057
Services des affaires de la Conférence	3 395 655	3 395 655	2 388 307
Communication et information	3 431 320	3 241 320	2 583 401
Technologies de l'information et de la communication	5 447 800	5 132 240	3 776 633
<i>B. Dépenses de fonctionnement à l'échelle du secrétariat<sup>a</sup></i>			
<i>à l'échelle du secrétariat<sup>a</sup></i>	3 228 463	3 228 463	2 434 313
<b>Total<sup>b</sup></b>	<b>50 253 128</b>	<b>50 253 128</b>	<b>44 673 195</b>

<sup>a</sup> Géré par le programme Services administratifs.<sup>b</sup> N'inclut pas les dépenses d'appui aux programmes et l'ajustement de la réserve de trésorerie.

22. Le tableau 4 présente les dépenses engagées au titre du budget de base pour 2018-2019 au 31 décembre 2019 par objet de dépense. Les « dépenses de personnel » comprennent les traitements et les dépenses communes de personnel, les traitements du personnel engagé pour une période de courte durée et du personnel temporaire ainsi que le coût des heures supplémentaires. Les concours extérieurs (particuliers et institutions) sont groupés sous la rubrique « services contractuels ». Les « frais de voyage » comprennent les frais de voyage du personnel, des experts et des représentants de gouvernements envoyés en mission. Les « frais de fonctionnement et autres coûts directs » regroupent les paiements de biens et de services aux fournisseurs et d'autres dépenses courantes (services de télécommunication, etc.).

Tableau 4

**Budget de base approuvé pour 2018-2019 et dépenses par objet de dépense au 31 décembre 2019**

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépenses</i>
Dépenses de personnel	34 818 232
Services contractuels	3 296 402
Frais de voyage	2 893 941
Frais de fonctionnement et autres coûts directs	2 300 396
Fournitures, marchandises et matériel	4 965
Frais généraux de fonctionnement (équipements, véhicules et mobilier)	698 055
Subventions versées	661 204
<b>Total<sup>a</sup></b>	<b>44 673 195</b>

<sup>a</sup> N'inclut pas les dépenses d'appui aux programmes et l'ajustement de la réserve de trésorerie.

23. Au 31 décembre 2019, les dépenses s'élevaient à 44,7 millions d'euros, dont 34,8 millions (77,9 % des dépenses totales en 2018-2019) peuvent être attribués aux dépenses de personnel.

## B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention

24. Le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention soutient, à l'aide de contributions volontaires, la participation de représentants des pays en développement parties et des pays parties en transition sur le plan économique qui remplissent les conditions requises aux sessions de la COP, de la CMP, de la CMA et de leurs organes subsidiaires.

25. Le tableau 5 fait apparaître les recettes et les dépenses au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention au 31 décembre 2019. Les contributions volontaires reçues par le secrétariat au cours de la période considérée se sont établies à 9,7 millions de dollars É.-U. Compte tenu des contributions reçues à ce jour, ainsi que du solde reporté de l'exercice 2016-2017, des intérêts et des recettes accessoires, les recettes totalisent 11,8 millions de dollars É.-U.

26. Les dépenses pour l'exercice biennal 2018-2019 se sont élevées à 8,8 millions de dollars É.-U., qui ont couvert la participation des représentants des Parties remplissant les conditions requises aux quarante-huitième et cinquantième sessions des organes subsidiaires à Bonn et aux Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques tenues à Katowice et à Madrid au cours de la période considérée. Le solde sera utilisé pour couvrir la participation des représentants des Parties qui remplissent les conditions requises à la cinquante-deuxième session des organes subsidiaires à Bonn. Les contributions volontaires reçues durant l'exercice biennal 2016-2017 se chiffraient à 4,7 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2017, contre 9,7 millions de dollars É.-U. pour la période considérée. Des contributions supplémentaires seront nécessaires pour financer la participation des représentants des Parties qui remplissent les conditions requises à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques devant se tenir en novembre 2020 à Glasgow. Les Parties admises à bénéficier d'un financement peuvent, si elles sont en mesure de le faire, choisir de ne pas solliciter d'aide financière auprès du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention, ce qui permettrait d'allouer les fonds disponibles aux Parties qui en ont le plus besoin.

Tableau 5  
**Situation du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention au 31 décembre 2019**  
(En dollars É.-U.)

	2018-2019
<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2016-2017	1 161 740
Contributions volontaires reçues en 2018-2019	9 704 276
Intérêts	119 004
Recettes accessoires et transferts <sup>a</sup>	802 919
<b>Total des recettes</b>	<b>11 787 939</b>
<i>Dépenses</i>	
Dépenses	7 807 852
Dépenses d'appui aux programmes	942 218
<b>Total des dépenses</b>	<b>8 750 070</b>
<b>Total</b>	<b>3 037 869</b>
À déduire : réserve de trésorerie	0
<b>Solde</b>	<b>3 027 144</b>

*Note* : Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables qui étaient disponibles dans le système interne de planification des ressources lorsque le présent document a été rédigé.

<sup>a</sup> Y compris les gains sur les fluctuations des taux de change et les transferts d'autres fonds d'affectation spéciale de la Convention, correspondant à des montants alloués conformément aux accords de contribution pertinents.

## C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires

27. Plusieurs activités de base continuent d'être financées par les contributions volontaires des Parties au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, ce qui permet au secrétariat d'exécuter plus efficacement le programme de travail.

28. Le tableau 6 fait apparaître les recettes et les dépenses au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au 31 décembre 2019.

29. Des contributions volontaires d'un montant de 64,2 millions de dollars É.-U. ont été reçues au cours de la période considérée. Le montant total des recettes, y compris les contributions pour 2018-2019, le report de l'exercice 2016-2017, les intérêts et les recettes accessoires, se chiffrait à 88,3 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2019. Tout report de l'exercice 2018-2019 servira à financer des projets nouveaux ou en cours en 2020-2021 et au-delà, selon que de besoin. Les recettes disponibles au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires ne sont pas toutes allouées à des projets ; celles provenant de contributions plurianuelles sont conservées pour être affectées ultérieurement.

30. Les dépenses engagées au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires se chiffraient à 43 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2019 (voir l'annexe II). Le solde inutilisé de 43,9 millions de dollars É.-U., ainsi que toutes les autres contributions volontaires éventuellement reçues, serviront à financer les projets et activités en 2020 et au-delà, notamment des projets menés dans de multiples domaines au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris (adaptation, financement de l'action climatique, établissement de rapports, technologie, appui aux négociations, etc.).

Tableau 6

### Situation du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au 31 décembre 2019

(En dollars É.-U.)

<i>I</i>	2018-2019
<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2016-2017	24 984 869
Contributions volontaires reçues en 2018-2019	64 245 246
Intérêts	1 095 642
Recettes accessoires et transferts <sup>a</sup>	(2 080 309)
<b>Total des recettes</b>	<b>88 245 448</b>
<i>Dépenses</i>	
Dépenses	38 411 350
Dépenses d'appui aux programmes	4 621 969
<b>Total des dépenses</b>	<b>43 033 318</b>
<b>Total</b>	<b>45 212 128</b>
À déduire : réserve de trésorerie	1 319 849
<b>Solde</b>	<b>43 892 280</b>
Transfert d'espèces entre fonds <sup>b</sup>	(2 924 750)

*Notes* : 1) les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables qui étaient disponibles dans le système interne de planification des ressources lorsque le présent document a été rédigé ; 2) les parenthèses indiquent un chiffre négatif.

<sup>a</sup> Y compris les gains sur les fluctuations des taux de change et les transferts d'autres fonds d'affectation spéciale de la Convention, correspondant à des montants alloués conformément aux accords de contribution pertinents.

<sup>b</sup> Avances faites, conformément à la politique de la Convention et après évaluation positive des risques associés, contre des promesses fermes de contributions volontaires, pour couvrir les déficits de financement temporaires. Les fonds seront entièrement restitués au cours du premier trimestre de 2020.

## D. Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre

31. Le tableau 7 fait apparaître les recettes et les dépenses au titre du Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre au 31 décembre 2019. Les recettes pour l'exercice biennal 2018-2019, d'un montant de 168,8 millions de dollars É.-U., comprennent principalement le solde des fonds reporté de l'exercice biennal précédent, soit 139,9 millions de dollars É.-U., et les droits et redevances perçus au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP), d'un montant de 21,7 millions de dollars É.-U.

32. Au 31 décembre 2019, les dépenses engagées se montaient à 38,6 millions de dollars É.-U., ce qui laissait un solde inutilisé de 130,2 millions de dollars É.-U., ou 85,2 millions de dollars É.-U. après déduction de la réserve de trésorerie de 45 millions de dollars É.-U.

Tableau 7

### Situation du Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre au 31 décembre 2019

(En dollars É.-U.)

	2018-2019
<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2016-2017 <sup>a</sup>	139 852 208
Droits et redevances perçus au titre du MDP <sup>b</sup>	21 731 104
Remboursement pour l'annulation des URCE	2 392 590
Intérêts	4 749 883
Recettes accessoires	96 623
Remboursements de droits et redevances <sup>b</sup>	(53 497)
<b>Total des recettes</b>	<b>168 768 912</b>
<i>Dépenses</i>	
Dépenses	34 165 477
Dépenses d'appui aux programmes	4 433 606
<b>Total des dépenses</b>	<b>38 599 083</b>
<b>Total</b>	<b>130 169 829</b>
À déduire : réserve de trésorerie	45 000 000
<b>Solde</b>	<b>85 169 829</b>
Transfert d'espèces entre fonds <sup>c</sup>	(2 434 065)

Notes : 1) les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables qui étaient disponibles dans le système interne de planification des ressources lorsque le présent document a été rédigé ; 2) les parenthèses indiquent un chiffre négatif.

<sup>a</sup> Le solde reporté tient compte de la réserve de trésorerie.

<sup>b</sup> Des remboursements peuvent être accordés dans le cas où le nombre d'URCE délivrées est inférieur à la quantité indiquée dans la demande de délivrance lorsque la part des fonds destinée à l'administration a été payée et que la différence correspond à plus de 200 dollars É.-U.

<sup>c</sup> Avances faites, conformément à la politique de la Convention et après évaluation positive des risques associés, contre des promesses fermes de contributions volontaires, pour couvrir les déficits de financement temporaires. Les fonds seront entièrement restitués au cours du premier trimestre de 2020.

## E. Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions

33. À sa treizième session, la CMP a approuvé le budget du relevé international des transactions pour l'exercice biennal 2018-2019, qui s'élève à 5 204 520 euros, aux fins précisées dans le projet de budget du relevé international des transactions. Elle a autorisé la Secrétaire exécutive à prélever sur les soldes non utilisés du Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions des précédents exercices financiers un montant de 2,5 millions d'euros pour financer une partie du budget de l'exercice biennal 2018-2019 et des fonds pour couvrir le manque à recevoir résultant de la déconnexion de certaines Parties du relevé international des transactions<sup>7</sup>.

34. Les recettes et les dépenses au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions au 31 décembre 2019 sont présentées au tableau 8. Les recettes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élevaient à 11,9 millions de dollars É.-U. et se composaient principalement du solde de 8,3 millions de dollars É.-U. reporté de 2017 et des droits d'utilisation du relevé international des transactions reçus pour l'exercice biennal à hauteur de 3,2 millions de dollars É.-U.

35. Au 31 décembre 2019, les dépenses s'élevaient à 4 millions de dollars É.-U., soit 64 % du budget approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019, qui équivaut à 6,2 millions de dollars É.-U<sup>8</sup>.

Tableau 8

### Recettes du Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions au 31 décembre 2019

(En dollars É.-U.)

	2018-2019
<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2016-2017 <sup>a</sup>	8 343 631
Droits d'utilisation du relevé international des transactions pour 2018-2019 <sup>b</sup>	3 159 279
Recettes accessoires	425 908
<b>Total des recettes</b>	<b>11 928 818</b>
<i>Dépenses</i>	
Dépenses	3 510 924
Dépenses d'appui aux programmes	464 114
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 975 039</b>
<b>Total</b>	<b>7 953 779</b>
À déduire : réserve de trésorerie	241 339
<b>Solde</b>	<b>7 712 440</b>

<sup>a</sup> Le solde reporté tient compte de la réserve de trésorerie.

<sup>b</sup> Conversion en dollars des États-Unis au taux de change officiel de l'ONU applicable à la date de réception des droits.

## F. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)

36. En offrant d'accueillir le secrétariat de la Convention à Bonn, le Gouvernement allemand s'est engagé à verser au secrétariat une contribution annuelle spéciale de 1,8 million d'euros. Au 31 décembre 2019, la contribution pour 2018 et 2019 avait été

<sup>7</sup> Décision 7/CMP.13, par. 1, 3 et 4.

<sup>8</sup> Le taux de change utilisé (1 dollar É.-U. = 0,837 euro) est le taux de change officiel de l'ONU au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour le budget approuvé de l'exercice biennal 2018-2019, qui s'élève à 5 204 520 euros.

intégralement versée au Fonds d'affectation pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn). Un montant de 3,2 millions d'euros a été dépensé pour couvrir le coût des dispositions prises pour les quarante-huitième et cinquantième sessions des organes subsidiaires.

37. Le tableau 9 fait apparaître les recettes et les dépenses au titre du Fonds de Bonn pour l'exercice biennal 2018-2019 au 31 décembre 2019.

Tableau 9

**Situation du Fonds de Bonn au 31 décembre 2019**

(En dollars É.-U.)

	2018-2019
<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2016-2017	360 229
Contributions	4 180 852
Recettes accessoires <sup>a</sup>	70 355
<b>Total des recettes</b>	<b>4 611 436</b>
<i>Dépenses<sup>a</sup></i>	
Appui aux conférences	3 662 061
Dépenses d'appui aux programmes	476 053
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 138 114</b>
<b>Total</b>	<b>473 322</b>
À inclure : gains de change	27 281
À déduire : remboursement au donateur	74 647
À déduire : réserve de trésorerie	300 000
<b>Solde</b>	<b>125 956</b>

<sup>a</sup> Le taux de change retenu le cas échéant (1 dollar É.-U. = 0,896 euro) est le taux de change officiel de l'ONU au 31 décembre 2019.

## G. Dépenses d'appui aux programmes

38. Conformément aux procédures financières de l'ONU, un pourcentage de 13 % de frais généraux est imputé sur les dépenses réelles des fonds gérés par la Convention. Les recettes qui en résultent servent à couvrir le coût des services administratifs nécessaires à la gestion du secrétariat et de ses programmes. La plupart de ces services sont assurés par le programme Services administratifs du secrétariat. Certains d'entre eux – vérification des comptes, états de paie, placements des fonds, services de trésorerie et services liés à l'administration de la justice – sont fournis par l'Office des Nations Unies à Genève et par le Siège de l'ONU à New York et doivent être remboursés à l'Organisation.

39. Le tableau 10 illustre la situation du compte spécial des dépenses d'appui aux programmes au 31 décembre 2019. Au cours de la période considérée, 17,3 millions de dollars É.-U. ont été utilisés pour financer les dépenses de personnel, d'autres frais et les sommes dues au titre des services rendus par l'Office des Nations Unies à Genève et par le Siège de l'ONU à New York.

Tableau 10

**Situation du compte spécial des dépenses d'appui aux programmes**

**au 31 décembre 2019**

(En dollars É.-U.)

	2018-2019
<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2016-2017	9 586 103
Montant prélevé au titre des dépenses d'appui aux programmes	18 683 794

	2018-2019
Recettes accessoires	501 318
<b>Total des recettes</b>	<b>28 771 215</b>
<i>Dépenses</i>	
Dépenses de personnel	13 225 257
Dépenses autres que les dépenses de personnel	4 130 468
<b>Total des dépenses</b>	<b>17 355 725</b>
<b>Total</b>	<b>11 415 490</b>
À inclure : gains de change	16 192
<b>Solde</b>	<b>11 431 682</b>
Transfert d'espèces entre fonds <sup>a</sup>	(1 653 000)

Notes : 1) les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables qui étaient disponibles dans le système interne de planification des ressources lorsque le présent document a été rédigé ; 2) les parenthèses indiquent un chiffre négatif.

<sup>a</sup> Avances faites, conformément à la politique de la Convention et après évaluation positive des risques associés, contre des promesses fermes de contributions volontaires, pour couvrir les déficits de financement temporaires en rapport avec la vingt-cinquième session de la COP. Les fonds seront entièrement restitués au cours du premier trimestre de 2020.

## IV. Exécution des programmes

### A. Direction exécutive et gestion

40. Le programme Direction exécutive et gestion a pour fonctions de définir des orientations stratégiques et des procédures de contrôle applicables aux activités du secrétariat, de garantir la cohérence globale des travaux du secrétariat et d'entretenir une coopération et des partenariats stratégiques avec d'autres organismes, dont ceux du système des Nations Unies, et avec les principaux acteurs du processus relatif aux changements climatiques.

41. Au cours de la période considérée, le programme a permis au secrétariat de travailler en étroite collaboration avec les présidences des vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions de la COP, afin de leur apporter un appui adapté et de soutenir le processus de négociation dans le cadre de la COP, de la CMP, de la CMA, des organes subsidiaires et du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris. Il a ainsi contribué à l'adoption de l'ensemble de règles de Katowice à la vingt-quatrième session de la COP. Lors de la vingt-cinquième session de la COP, des progrès ont été accomplis sur des questions clefs ; les Parties et les acteurs non étatiques ont rappelé à quel point il fallait relever l'ambition de l'action climatique et se sont accordés sur la nécessité d'améliorer la capacité des pays vulnérables de s'adapter aux changements climatiques. Des décisions concernant, entre autres sujets, la technologie, les océans, l'agriculture, l'égalité des sexes et le renforcement des capacités ont également été adoptées. En outre, dans le cadre de l'Alliance pour l'ambition climatique dirigée par le Chili, plusieurs Parties, régions, villes, entreprises et investisseurs ont fait part de leur intention d'atteindre un niveau net d'émissions de dioxyde de carbone nul d'ici à 2050, et 114 pays ont exprimé leur intention de soumettre un plan d'action climatique renforcé en 2020.

42. Dans le cadre des préparatifs des vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions de la COP, la Secrétaire exécutive et le Secrétaire exécutif adjoint ont intensifié leur communication avec les Parties et d'autres parties prenantes afin de mieux faire comprendre aux Parties les mesures qu'elles devaient prendre pour achever le programme de travail de l'Accord de Paris et d'encourager les entités non parties à contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans le cadre du Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat.

43. Le programme Direction exécutive et gestion a renforcé sa collaboration avec le système des Nations Unies en participant activement aux travaux du groupe des principaux acteurs de l'action climatique (Climate Principals Group) et du groupe restreint sur le climat (Climate Core Group), qui relèvent tous deux du Secrétaire général, ainsi que du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et du Conseil de direction. Il a également appuyé les activités de promotion du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale et a participé activement aux préparatifs et au suivi du Sommet Action Climat de septembre 2019, y compris en dirigeant, aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement et de la présidence de la vingt-cinquième session de la COP, les efforts d'atténuation entrepris dans le cadre du Sommet, et en publiant des informations sur les résultats du Sommet sur le portail mondial sur l'action climatique.

44. Le programme a fait évoluer l'organisation interne en dirigeant un examen participatif et transparent de la structure et du fonctionnement du secrétariat en vue de déterminer les ajustements nécessaires pour renforcer l'organisation et accroître son appui aux Parties. Les préparatifs pour rendre la nouvelle structure opérationnelle ont commencé au second semestre de 2019 et le processus sera achevé au début de 2020. Le programme a également permis de renforcer considérablement le processus budgétaire de la Convention en favorisant la transparence, l'information et l'inclusion pendant l'élaboration du budget pour 2020-2021, en aidant les Parties à mieux comprendre le processus et en établissant un modèle pour l'élaboration des budgets suivants.

45. Depuis sa création en mars 2018, le service chargé de la mobilisation des ressources et de l'établissement de partenariats s'est essentiellement occupé de recenser les principaux besoins de financement et d'y répondre, de recouvrer les contributions non acquittées et d'établir des partenariats fructueux avec des entités non parties.

46. Le secrétariat a continué d'associer, en organisant des ateliers et en établissant des rapports, les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes à ses activités visant à sensibiliser les Parties, à renforcer leurs capacités et à leur dispenser des formations en vue de les aider à intégrer les questions de genre dans leurs stratégies et leurs plans nationaux en faveur de l'action climatique. Dans bien des cas, les activités de renforcement des capacités proposées aux membres des organes constitués ont amené ces organes à tenir compte des questions de genre dans leurs plans de travail.

## B. Atténuation, données et analyses

47. Le programme Atténuation, données et analyses soutient le processus intergouvernemental relatif au suivi, à la notification et à la vérification, y compris l'initiative REDD+, les questions méthodologiques relatives aux inventaires de GES, ainsi que les questions d'atténuation et les approches sectorielles, notamment l'agriculture, les émissions provenant de l'aviation et du transport maritime, et les impacts des mesures de riposte. Au titre de l'Accord de Paris, c'est le programme Atténuation, données et analyses qui a joué un rôle de premier plan dans l'appui que le secrétariat apporte aux Parties et au processus de négociation en ce qui concerne le cadre de transparence renforcé, les CDN et les mesures d'intervention.

48. Au cours de la période considérée, le programme a contribué à l'aboutissement des négociations sur les lignes directrices pour la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé. Il a également soutenu les négociations sur des orientations méthodologiques supplémentaires concernant les questions de notification, d'examen et de formation dans le cadre du SBSTA, afin d'assurer le suivi du cadre de transparence renforcé. Il a continué d'appuyer les négociations menées dans le cadre du SBSTA et du SBI sur les communications nationales ; l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture ; l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie ; les paramètres de mesure communs ; l'interface d'accès aux données relatives aux GES ; le calendrier commun pour les CDN ; les questions méthodologiques relatives aux inventaires des GES ; les combustibles de soute ; le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et son comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre.

49. Le programme a également continué à soutenir la mise en œuvre du suivi, de la notification et de la vérification au titre de la Convention et de son Protocole de Kyoto. Il a achevé l'examen technique des troisièmes rapports biennaux et des septièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I, qui ont débouché sur 82 rapports d'examen ; les analyses techniques de 33 rapports biennaux actualisés de pays en développement (dont 10 rapports d'inventaire nationaux), dont 6 contenaient les résultats de l'initiative REDD+ ; les évaluations techniques de 19 niveaux d'émission de référence pour les forêts dans le cadre de l'initiative REDD+ ; les examens de 2017 et de 2018 des inventaires de GES soumis, couvrant respectivement 22 et 23 Parties visées à l'annexe I ; et l'examen de 24 Parties visées à l'annexe I dans le cadre de l'examen de 2019. Il a également organisé l'évaluation multilatérale de 41 pays développés et un échange de vues axé sur la facilitation pour 26 pays en développement, ainsi que quatre réunions des examinateurs principaux des inventaires des GES, des communications nationales et des rapports biennaux. En outre, il a lancé les travaux de mise en œuvre du cadre de transparence renforcé et a aidé les Parties à utiliser les dispositifs de suivi, de notification et de vérification pour compléter leurs prochaines CDN.

50. Le programme a publié 47 rapports de situation, deux rapports d'information sur les émissions globales de GES, deux rapports de données sur les GES et deux rapports de compilation-comptabilisation. Une nouvelle version du logiciel du cadre commun de présentation a été mise au point et l'interface d'accès aux données relatives aux GES a été mise à jour. Le programme a géré tous les systèmes et outils liés à la transparence et à l'atténuation, a amélioré les outils d'examen et de communication utilisés lors des examens et a fourni un prototype du registre des CDN. Il a également continué de gérer la réception, le traitement, l'archivage et la publication des soumissions des Parties.

51. Le programme a soutenu le Groupe consultatif d'experts, en assurant le service de quatre réunions, en mettant à jour son matériel de formation et en développant de nouveaux, en organisant six ateliers régionaux de formation pratique et 14 webinaires, en réalisant des évaluations des besoins en capacités techniques et en assurant la maintenance de son réseau électronique. En collaboration avec plusieurs partenaires, il a organisé six ateliers régionaux de formation sur la création de systèmes nationaux durables de gestion des inventaires de GES et l'utilisation des *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, ainsi que 17 ateliers sur l'assurance qualité des inventaires nationaux de GES pour les pays en développement parties. Le programme a aidé les pays à mettre à jour leurs CDN et à élaborer des stratégies de développement à faibles émissions et à long terme. En outre, il a organisé six dialogues régionaux sur les CDN en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

52. Le programme Atténuation, données et analyses a dispensé des cours de formation assortis d'exams aux experts qui effectuent 1) des analyses techniques des rapports biennaux actualisés (quatre cycles), 2) des examens techniques des communications nationales et des rapports biennaux (deux cycles), 3) des examens techniques des inventaires de GES (trois cycles) et 4) des examens au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto (deux cycles) ; deux séminaires de mise à jour ont été organisés pour les examinateurs expérimentés des inventaires de GES. Le programme a également élaboré de nouveaux supports sur les activités relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre du Protocole de Kyoto afin de soutenir les examinateurs principaux.

53. Le programme a appuyé le lancement du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre. En collaboration avec des partenaires tels que l'Organisation internationale du Travail (OIT), il a organisé un atelier sur les outils de modélisation, cinq ateliers régionaux et cinq manifestations sur les outils existants et les possibilités liées aux mesures de riposte, à l'occasion des semaines régionales sur le climat. Il a contribué à quatre réunions organisées par l'OIT sur la promotion d'une transition juste vers un modèle de développement résilient au climat et sobre en émissions de carbone, et a établi un document technique sur les retombées bénéfiques que peuvent avoir, sur le plan de l'atténuation, les mesures d'adaptation et la diversification économique.

54. Le programme a organisé deux réunions mondiales et cinq réunions régionales dans le cadre du processus d'examen technique des mesures d'atténuation et a élaboré deux documents techniques de synthèse sur les possibilités d'action et les pratiques optimales relatives à la transformation des déchets en énergie et à l'économie circulaire, ainsi que sur les solutions énergétiques pour la chaîne agro-alimentaire. Il a continué à diriger les travaux sur l'atténuation et les questions sectorielles concernant l'agriculture, l'initiative REDD+, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, et les combustibles de soute, avec la participation de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Organisation maritime internationale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et a organisé quatre ateliers dans le cadre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture. Il a dirigé l'élaboration de plusieurs rapports sur la politique climatique, notamment sur les liens entre l'énergie et les changements climatiques, à l'appui du premier examen de l'ODD 7 lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable de 2018, et sur les tendances en matière d'action et d'appui climatiques, en tant que contribution au Sommet Action Climat 2019 organisé par le Secrétaire général.

## C. Financement, technologie et renforcement des capacités

55. Le programme Financement, technologie et renforcement des capacités prête assistance aux pays en développement parties, en leur donnant les moyens d'intensifier les mesures d'atténuation et d'accroître leur résilience aux changements climatiques.

56. Pendant la période considérée, dans le domaine de l'action climatique, le programme a aidé le Comité permanent du financement à élaborer et à mettre en œuvre ses plans de travail 2018 et 2019, à organiser cinq réunions et ses forums 2018 et 2019, et à procéder à l'évaluation biennale de 2018 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat. Il a organisé deux ateliers de session sur le financement de l'action climatique à long terme parallèlement aux quarante-huitième et cinquantième sessions des organes subsidiaires, le troisième dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui s'est tenu lors de la vingt-quatrième session de la COP, et le forum de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui s'est tenu lors de la vingt-cinquième session de la COP. Il a aidé les pays en développement parties (notamment l'Afrique australe, Antigua-et-Barbuda, l'Asie du Sud-Est, le Belize, les Caraïbes orientales, le Honduras, le Liban, la Mélanésie, les pays arabes, les pays asiatiques les moins avancés, les pays insulaires de l'océan Indien, les Philippines) à évaluer leurs besoins et leurs priorités et à les traduire en mesures en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les mécanismes bilatéraux, régionaux et multilatéraux dans le cadre du projet de financement basé sur les besoins. En outre, un appui technique et fonctionnel a été fourni lors des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires sur des questions telles que le financement à long terme, le Comité permanent du financement, les directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier, les dispositifs relatifs au Fonds pour l'adaptation, les dispositifs relatifs à la communication d'informations au titre du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris et les questions relatives à la transparence de l'appui au titre de l'article 13 de l'Accord.

57. Sur le plan de la technologie, le programme a aidé le Comité exécutif de la technologie à élaborer son plan de travail glissant pour 2019-2022, à organiser quatre réunions et à appuyer l'exécution de son plan de travail 2016-2018, notamment en organisant six manifestations régionales liées aux technologies parallèlement aux semaines régionales du climat et un dialogue thématique sur les incubateurs et accélérateurs de technologies climatiques, en collaboration avec le CRTC et le Fonds vert pour le climat, et en réalisant l'évaluation du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies. En outre, il a organisé, pendant la cinquantième session des organes subsidiaires, un dialogue d'experts sur les technologies relatives aux pertes et préjudices dans les zones côtières en collaboration avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, ainsi qu'un dialogue, à la vingt-cinquième session de la COP, pour promouvoir une compréhension commune des capacités et technologies endogènes en

collaboration avec le Comité de Paris. Il a aidé les pays en développement parties à compiler et à synthétiser leurs besoins technologiques et à suivre la mise en œuvre des résultats de leurs évaluations des besoins technologiques. En outre, un appui technique et fonctionnel a été fourni lors des sessions des organes subsidiaires, de la COP et de la CMA sur divers points, notamment le cadre technologique, la portée et les modalités de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique, l'examen de la mise en œuvre effective du CRTC, le rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du CRTC, les liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, et le programme stratégique de Poznan.

58. En ce qui concerne le renforcement des capacités, le programme a soutenu l'exécution du plan de travail glissant du Comité de Paris en organisant ses deuxième et troisième réunions, et a appuyé sur le fond les travaux intersessions du Comité, tels que la participation du Comité aux semaines climatiques régionales à l'occasion des journées de renforcement des connaissances pour l'action, l'élaboration de la stratégie du Comité à l'égard des parties prenantes et des modalités de participation, l'établissement de documents techniques sur la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention et sur un examen pilote des lacunes et des besoins en matière de capacités liés à la mise en œuvre des CDN, et la définition d'une norme pour l'intégration des questions de genre dans les travaux du Comité. Le programme a facilité l'interaction et la collaboration du Comité avec d'autres organes constitués et parties prenantes en dehors de la Convention et a soutenu l'organisation des première et deuxième éditions du Pôle de renforcement des capacités, qui se sont tenues lors des vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions de la COP. Il a mis à jour le portail de renforcement des capacités et les pages Web y relatives et a facilité la mise en œuvre du plan d'ouverture aux médias sociaux du Comité. Il a organisé les septième et huitième Forums de Durban sur le renforcement des capacités, en veillant à leur alignement sur le domaine d'intervention annuel du Comité. En outre, il a continué à superviser la collaboration entre le secrétariat et le Partenariat pour les CDN ainsi que la mise en œuvre du programme de bourses de la Convention pour faire progresser les capacités et la formation institutionnelle en un an.

## D. Adaptation

59. Le programme Adaptation aide les Parties, en particulier les pays en développement, à évaluer, élaborer et mettre en œuvre des plans, des politiques et des mesures d'adaptation ; à appréhender les risques et les impacts climatiques actuels et nouveaux ; et à améliorer les données scientifiques sur lesquelles se fondent la politique et l'action internationales en faveur du climat.

60. Au cours de la période considérée, le programme a organisé et appuyé avec succès un total de 16 réunions du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts des pays les moins avancés, du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et de son équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, ainsi que du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, en vue de faire bénéficier les Parties et les autres parties prenantes d'activités de conseil et d'appui techniques.

61. Le programme a aidé les pays en développement parties, en particulier les pays les moins avancés, dans le processus de formulation et de mise en œuvre des PNA, notamment en organisant deux Expos PNA, un atelier de formation régional et une réunion d'experts sur l'évaluation des progrès accomplis dans le processus des PNA, et en recensant les lacunes et les besoins ainsi que les moyens d'y répondre.

62. Par l'intermédiaire du programme de travail de Nairobi, le programme Adaptation a soutenu la coopération et la collaboration de près de 400 organisations partenaires, experts gouvernementaux, centres et réseaux mondiaux et régionaux, et praticiens de l'adaptation, ce qui a permis de développer des produits d'information et de favoriser les mesures de collaboration pour répondre aux besoins des Parties en matière de connaissances sur l'adaptation dans divers domaines thématiques et sous-régions du monde.

63. Pour améliorer les fondements scientifiques de la politique et de l'action internationales en faveur du climat, le programme a organisé et soutenu une journée d'information sur la Terre, deux réunions du dialogue sur la recherche et trois manifestations spéciales SBSTA-GIEC sur les trois derniers rapports spéciaux du GIEC<sup>9</sup>.

64. Dans le contexte de l'Accord de Paris et de l'ensemble de règles de Katowice, le programme a aidé non seulement le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés à élaborer des modalités et des méthodes liées à l'adaptation, mais aussi les Parties à mettre au point des modalités et des procédures pour les communications relatives à l'adaptation et les aspects du cadre de transparence qui concernent l'adaptation, aboutissant à l'adoption des décisions 9/CMA.1, 10/CMA.1, 11/CMA.1 et 18/CMA.1. Il a également mis au point un prototype de registre de l'adaptation.

65. En outre, le programme a continué de jouer un rôle moteur dans les travaux transversaux menés par le secrétariat pour intégrer l'action climatique à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, et favoriser les synergies entre ces éléments, notamment en coordonnant les contributions du secrétariat, ainsi que celles d'autres entités des Nations Unies, au processus des ODD, en sa qualité d'instance responsable des indicateurs relatifs au climat.

66. Enfin, le programme a fourni un appui technique et fonctionnel lors des sessions des organes subsidiaires, de la COP et de la CMA sur des questions telles que les communications sur l'adaptation, le registre de l'adaptation, le programme de travail de Nairobi, la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, le rapport du Comité de l'adaptation, le rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, les questions relatives aux pays les moins avancés, les PNA, les besoins et la situation propres aux pays africains, la recherche et l'observation systématique, le bilan mondial, l'examen périodique de l'objectif mondial à long terme et le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5 °C<sup>10</sup>; et a organisé des manifestations, notamment deux forums des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi, deux réunions techniques d'experts sur l'adaptation et des manifestations de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones.

67. En raison de l'insuffisance des ressources supplémentaires reçues, le programme Adaptation n'a pas pu exécuter son programme de travail avec l'efficacité et l'efficience prévues. Il en est résulté des retards dans l'établissement des documents pour les réunions du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts des pays les moins avancés et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, une diminution du nombre de participants bénéficiant d'un financement et de personnes-ressources aux ateliers et aux réunions du Comité de l'adaptation et du programme de travail de Nairobi, aux réunions de dialogue sur la recherche et aux réunions techniques d'experts sur l'adaptation, la diminution des produits d'information et de vulgarisation mis au point et l'absence d'amélioration apportée au portail des connaissances sur l'adaptation ou à la plateforme NAP Central.

## **E. Programme Mécanismes pour un développement durable**

68. Le programme Mécanismes pour un développement durable aide les Parties à élaborer et à mettre en œuvre efficacement des approches, des mécanismes et des instruments économiques fondés sur la collaboration pour élargir les mesures d'atténuation

<sup>9</sup> <https://www.ipcc.ch/reports/>.

<sup>10</sup> GIEC. 2018. *Global Warming of 1.5 °C : An IPCC Special Report on the Impacts of Global Warming of 1.5 °C above Pre-industrial Levels and Related Global Greenhouse Gas Emission Pathways in the Context of Strengthening the Global Response to the Threat of Climate Change, Sustainable Development, and Efforts to Eradicate Poverty* (Réchauffement climatique de 1,5 °C : Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur de 1,5 °C aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté). Genève : GIEC. Disponible à l'adresse : <http://ipcc.ch/report/sr15/>.

des changements climatiques et promouvoir le développement durable. Pour ce faire, il appuie les organes intergouvernementaux dans la mise en œuvre des démarches concertées établies en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris et fournit des compétences techniques et un appui à la mise en œuvre des trois mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto, à savoir : le mécanisme pour un développement propre, le mécanisme d'application conjointe et l'échange international de droits d'émission. Le programme soutient également la mise en œuvre du cadre à prévoir pour diverses démarches, le nouveau mécanisme fondé sur le marché et les démarches non fondées sur le marché, et continue d'appuyer le Conseil exécutif du MDP et le Comité de supervision de l'application conjointe, créé au titre du Protocole de Kyoto pour superviser la mise en œuvre du MDP et des mécanismes fondés sur des projets d'application conjointe.

69. Au cours de la période considérée, le programme Mécanismes pour un développement durable a réussi à organiser et à appuyer huit réunions du Conseil exécutif du MDP et 12 réunions de son groupe des méthodes et de son groupe d'experts de l'accréditation.

70. Le programme a soutenu les travaux du Conseil exécutif du MDP relatifs :

- a) À l'enregistrement de 92 projets et programmes d'activités et au traitement de 805 demandes de délivrance ;
- b) Au traitement de 10 230 opérations de report et d'annulation d'URCE et à la délivrance de 129 727 786 URCE ;
- c) À l'approbation de cinq méthodes et outils nouveaux, couvrant les activités visant à accroître l'utilisation de moyens de transport personnel léger à deux et trois roues, de transports publics à faibles émissions, de transport de marchandises à faibles émissions et d'efficacité énergétique dans les bâtiments, et à l'approbation de 10 niveaux de référence normalisés et de 46 révisions et 48 clarifications de méthodes pour faciliter l'exécution de projets au titre du MDP ;
- d) À la révision de la norme et de la procédure d'accréditation du MDP, de six documents réglementaires cadres du MDP, y compris leurs amendements, de la procédure relative aux technologies renouvelables à très petite échelle auxquelles pourrait s'appliquer automatiquement le critère de l'additionnalité, de la norme et de la procédure relatives aux niveaux de référence normalisés, et de la norme relative à l'échantillonnage et aux enquêtes, afin de tenir compte des changements apportés aux exigences réglementaires concernant, entre autres, la compétence du personnel des entités opérationnelles désignées, les changements postérieurs à l'enregistrement, le renouvellement de la période des programmes d'activités, l'élaboration, la révision et la mise à jour des niveaux de référence normalisés et les enquêtes par échantillonnage menées par les participants aux projets ;
- e) À l'adoption d'un processus amélioré de réglementation des programmes d'activités ;
- f) À la progression des projets dans le cycle de projets au titre du MDP en renforçant les capacités, en donnant des avis techniques, en aidant les pays à élaborer des niveaux de référence normalisés, en promouvant les URCE disponibles sur la plateforme des Nations Unies pour l'annulation volontaire et les propositions de financement et d'investissement pour garantir le financement de l'action climatique, par l'intermédiaire des six centres de collaboration régionaux qui coopèrent étroitement avec les autorités nationales désignées ;
- g) À la promotion de l'utilisation des URCE afin de répondre à un ensemble d'objectifs volontaires et de conformité pour accroître le recours aux annulations volontaires dans le registre du MDP.

71. Le programme a continué d'aider à améliorer le fonctionnement des entités qui appliquent, soutiennent et utilisent le MDP, et à contribuer de manière plus générale à l'augmentation des ressources consacrées à l'action climatique, en menant notamment les activités suivantes :

- a) Appuyer les travaux du Partenariat du Cadre de Nairobi, en particulier les semaines et les forums sur le climat tenus à l'échelle régionale ;

b) Organiser des tables rondes avec des organismes et des bailleurs de fonds potentiels, afin de stimuler l'adoption de moyens innovants visant à encourager les investissements dans des projets et des programmes en lien avec le climat ;

c) Soutenir l'initiative Climate Neutral Now en faveur de la réduction volontaire des émissions, qui se fonde sur les principes de mesure, de réduction et de compensation du solde.

72. Enfin, le programme a continué d'appuyer le Comité de supervision de l'application conjointe et à jouer un rôle de premier plan dans le soutien des négociations internationales au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris et des champions de haut niveau du climat, tout en associant les Parties et les entités non parties dans le contexte de l'action mondiale pour le climat.

## F. Affaires juridiques

73. Sur les plans du droit et de la procédure, le programme Affaires juridiques donne des conseils et apporte un soutien qui font autorité et qui sont indépendants : 1) au processus de négociation intergouvernemental ; 2) sur des questions relatives aux moyens de faciliter l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, y compris en fournissant des services de secrétariat au Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto ; 3) sur l'administration, la gestion et le fonctionnement du secrétariat et le processus découlant de la Convention.

74. Au cours de la période considérée, le manque de ressources a pesé sur l'exécution des activités du programme. Pour y remédier, le programme a été restructuré en 2018 dans un souci de rationalisation des fonctions et des activités ; du personnel temporaire, des consultants et des boursiers ont été engagés pour aider à obtenir les résultats attendus.

75. En ce qui concerne l'appui sur les questions de droit et de procédure liées aux négociations intergouvernementales, les Affaires juridiques ont fourni des avis et des services juridiques sur tous les points de l'ordre du jour et questions faisant l'objet de négociations et de consultations, ainsi que sur tous les projets d'ordre du jour et notes pour les réunions plénières et tous les rapports de session des organes directeurs et des organes subsidiaires, y compris des conseils stratégiques sur des points de droit et de procédure concernant la planification des sessions de négociation.

76. Des avis ont été dispensés : aux président(e)s en exercice et aux président(e)s nouvellement élu(e)s de la COP, de la CMP et de la CMA ; aux président(e)s des organes subsidiaires ainsi qu'à leur bureau et à leurs facilitateurs ; aux groupes de négociation et aux Parties qui ont sollicité des conseils ; à la Secrétaire exécutive ; à l'ensemble des programmes du secrétariat ; et aux entités du système des Nations Unies. Dans le cadre des négociations sur le programme de travail de l'Accord de Paris en particulier, les Affaires juridiques ont fourni de nombreux avis détaillés et un large appui, ont conduit l'équipe du secrétariat qui a soutenu l'examen de deux points de l'ordre du jour, ont aidé les président(e)s à établir des notes de réflexion, des outils et des projets de texte et ont examiné les 22 projets de décision adoptés par les organes directeurs. Dans le cadre de l'examen systématique de tous les projets de texte en cours de négociation ou faisant l'objet de consultations, le programme a analysé les mandats et dispensé des avis à ce sujet, et a aidé à la rédaction juridique et à l'interprétation des textes. Les 111 avis juridiques et l'examen des 239 projets de texte relatifs aux points de l'ordre du jour ont donné au processus de négociation intergouvernementale davantage de solidité du point de vue du droit et de la procédure, ce qui a amélioré la confiance et accru la transparence. Les Affaires juridiques ont en outre fourni aux président(e)s des consultations concernant les élections, aux président(e)s et aux coordonnateurs des groupes régionaux et des collectifs et aux Parties un appui et des informations sur le processus électoral découlant de la Convention, lequel a abouti à l'élection de 302 membres des organes relevant de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

77. En ce qui concerne la facilitation de la mise en œuvre des instruments découlant de la Convention, y compris par l'intermédiaire des organes constitués et des activités de renforcement des capacités, l'appui, les avis et les services juridiques fournis par les

Affaires juridiques pour les réunions de tous les organes constitués au titre de la Convention ont permis aux organes de se réunir et de s'acquitter de leurs fonctions conformément à la procédure. Grâce à l'examen de tous les projets de texte, y compris des rapports, émanant des organes constitués et à l'aide apportée aux équipes du secrétariat qui les servent, la qualité de l'appui fourni à l'exécution de leurs mandats et programmes de travail s'est améliorée. Les Affaires juridiques ont également fourni un appui fonctionnel, technique, administratif et logistique à six réunions des chambres et à deux réunions plénières du Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto ainsi qu'à un dialogue entre les membres et membres suppléants et les examinateurs principaux des inventaires, une aide à l'examen par la chambre de l'exécution de questions de mise en œuvre concernant deux Parties, une aide à l'analyse par la chambre de la facilitation de 22 rapports d'examen, des renseignements et une analyse sur la situation en matière de notification et d'examen au titre du Protocole de Kyoto, et un appui pour l'établissement des rapports annuels 2018 et 2019 du Comité à la CMP. Elles ont également continué d'aider les décideurs à comprendre les objectifs et les buts énoncés dans la Convention et dans l'Accord de Paris et à adopter des mesures qui y sont conformes.

78. En ce qui concerne le soutien aux activités du secrétariat et au processus découlant de la Convention, les Affaires juridiques ont dispensé 318 avis et conseils juridiques à l'appui des activités administratives et opérationnelles du secrétariat et ont appuyé la négociation, la mise au point définitive et la conclusion de 262 instruments juridiques et accords. Dans le cadre des activités en faveur de la gestion efficace des risques, elles ont conseillé, appuyé et facilité les réunions organisées au titre de la Convention et ont défendu les intérêts du secrétariat en ce qui concerne les priviléges et immunités, la responsabilité, la propriété intellectuelle et la confidentialité des données, notamment par des injonctions de ne pas faire, par des dérogations et des avertissements et par le dépôt de plaintes pour violation du droit d'auteur.

## **G. Services des affaires de la Conférence**

79. Le programme Services des affaires de la Conférence offre tout l'éventail des installations et services de conférences qu'attendent les Parties. Au cours de la période considérée, il a facilité l'organisation de 134 réunions et ateliers d'organes constitués, d'experts techniques et de groupes régionaux à Bonn. Il a organisé 19 sessions des organes directeurs, des organes subsidiaires et du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris. Le transfert de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2019 de Santiago du Chili à Madrid en seulement trois semaines a constitué un défi particulier, qui a été relevé grâce aux efforts de collaboration inlassables des Gouvernements espagnol et chilien, du secrétariat et des équipes des Nations Unies. Outre les séances plénières, les Services des affaires de la Conférence ont appuyé 8 814 réunions pendant la session. Ils ont aussi facilité et organisé 173 réunions bilatérales de présession entre les groupes de négociation et les président(e)s des organes subsidiaires, trois réunions d'information à l'intention de la présidence de l'Union européenne et deux exposés à l'intention du Président du Groupe des 77 et de la Chine. Ils ont également organisé huit réunions bilatérales entre les chefs d'État et de gouvernement pendant la vingt-quatrième session de la COP.

80. Le programme a reçu et traité en temps et en heure 4 235 demandes d'assistance en matière de visas pour permettre aux représentants de participer aux sessions, aux réunions et aux ateliers susmentionnés, et a reçu et traité 1 383 demandes d'aide financière en faveur des représentants des Parties admises à en bénéficier.

81. Le programme a fourni un appui technique lors des négociations concernant les moyens d'associer les observateurs au titre du point de l'ordre du jour du SBI relatif aux dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales, notamment en élaborant un rapport de synthèse sur les moyens de renforcer la participation des entités non parties. Il a également apporté un appui technique et logistique aux président(e)s en exercice et aux président(e)s nouvellement élu(e)s concernant la participation des entités non parties. Il a traité plus de 550 candidatures au statut d'observateur, dont plus de 130 ont été acceptées pour la vingt-quatrième session de la COP et plus de 120 pour la vingt-cinquième session.

De plus, le programme a facilité la présentation de 155 interventions et de 305 communications par les entités non parties. Il a reçu et traité plus de 2 196 demandes concernant des manifestations parallèles, dont 701 ont été organisées. Il a reçu et traité 577 demandes concernant des expositions, permettant à des Parties et à des observateurs d'organiser 398 expositions individuelles ou conjointes.

82. Au cours de la période considérée, plus de 200 interviews ont été réalisées au Climate Action Studio et les vidéos ont été mises en ligne. Le programme a consulté diverses parties prenantes sur les différentes manières de prendre effectivement part au processus découlant de la Convention. Afin de favoriser la participation de tous et d'améliorer la transparence et l'efficacité opérationnelle, il a mis en place des services de retransmission en direct et à la demande de manifestations parallèles, et de participation à distance à toutes les manifestations parallèles. De nouvelles pages Web ont aussi été créées pour apporter des informations sur les sessions en cours et sur les sessions à venir pour que tous les observateurs puissent avoir accès en ligne à ces informations et aux manifestations parallèles.

83. Le programme a édité et traité 665 documents officiels et 223 documents non officiels au cours de la période considérée : 100 % des documents de présession soumis aux Services des affaires de la Conférence conformément aux délais fixés pour les documents des Nations Unies ont été mis à la disposition des Parties, des observateurs et des autres parties prenantes dans les délais ; 89 % de tous les documents de présession à traduire ont été soumis pour publication avant la date limite en 2018 et 98 % en 2019. Les travaux relatifs à la prochaine génération du système de diffusion électronique des documents, menés en collaboration avec le programme Technologies de l'information et de la communication, ont avancé et le service est partiellement opérationnel. Des améliorations ont été apportées à la procédure de publication des documents sur le site Web de la Convention, en collaboration avec les programmes Communication et information et Services administratifs.

84. Le programme Services des affaires de la Conférence a poursuivi ses efforts pour accroître la durabilité des réunions organisées au titre de la Convention, par exemple en réaménageant la gestion des déchets dans les bureaux, en mettant en œuvre des mesures visant à réduire l'utilisation du papier, comme la diffusion du programme quotidien sous forme électronique uniquement et l'adoption de l'impression à la demande, ainsi qu'en réduisant les indemnités d'expédition pour le personnel et les organisateurs de manifestations parallèles et d'expositions. Un système de badge quotidien innovant qui permet une certaine souplesse dans la désignation des représentants a été mis en place. Le programme a également relancé les enquêtes auprès des clients afin d'évaluer et d'améliorer les services de conférence.

## **H. Communication et information**

85. Le programme Communication et information gère les communications extérieures et intérieures, les informations publiques en ligne et les relations et prestations auprès des médias, y compris les services internes de gestion des connaissances.

86. Le programme gère le site Web de la Convention, qui centralise les informations sur l'action climatique et les contenus relatifs au processus. En avril 2018, un nouveau site Web, entièrement remanié et bénéficiant des dernières technologies, a été lancé. Au cours de la période considérée, 5,3 millions d'utilisateurs ont consulté 21 millions de pages. Le nombre de visiteurs par jour a atteint le niveau record de près de 57 000 personnes en décembre 2019, pendant la vingt-cinquième session de la COP.

87. Le programme est également responsable des médias sociaux liés à la Convention, qui présentent les succès obtenus au titre de celle-ci, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, ainsi que l'action menée par les gouvernements, les entreprises et la société civile en faveur du climat dans le monde entier. La présence de la Convention dans les médias sociaux continue de croître, et les comptes Twitter, Facebook et Instagram affichent respectivement 690 000, 482 000 et 430 000 abonnés.

88. Le programme a continué de collaborer étroitement avec les médias pour faire mieux comprendre les changements climatiques et le processus intergouvernemental et veiller à ce que les médias en rendent compte de manière précise. Il a répondu à plus de 4 800 demandes d'information et traité 212 demandes d'interviews et d'articles de la Secrétaire exécutive émanant des médias ; il a en outre préparé à leur intention 162 communiqués de presse, alertes et notes d'information, quelque 200 discours ou allocutions vidéo, six conférences de presse et trois webinaires pour les informer de l'état des négociations ou des activités de mise en œuvre. Le programme s'est également chargé de l'accréditation et de l'inscription de 4 500 représentants des médias aux réunions officielles. Enfin, il a continué de préparer chaque jour des revues de presse qui donnent un aperçu des principaux articles parus dans la presse mondiale sur le processus découlant de la Convention et des manifestations organisées sur la question des changements climatiques.

89. Au cours de la période considérée, 35 nouveaux espaces de collaboration ont été créés et plus de 595 articles internes ont été publiés sur l'Intranet du secrétariat, ce qui a permis de renforcer la collaboration et d'améliorer l'efficacité des procédures internes et le partage des connaissances au sein du secrétariat. Des formations ont été dispensées à plus de 260 utilisateurs pour qu'ils apprennent à télécharger du contenu de manière autonome, à collaborer et à participer au fonctionnement de l'organisation. En outre, un projet d'actualisation technique et visuelle de l'Intranet a été lancé pour répondre aux exigences fonctionnelles et aux besoins des utilisateurs.

90. La taxonomie continue d'être actualisée sur la base des concepts de l'Accord de Paris dans les systèmes informatiques du secrétariat, tels que l'Intranet, la plateforme de collaboration et, plus récemment, le nouveau site Web de la Convention, afin de faciliter la recherche d'informations et l'accès au savoir. Au cours de la période considérée, les travaux menés pour intégrer la taxonomie dans la fonction de recherche du site Web en vue d'offrir au personnel et aux utilisateurs du site externe un meilleur accès à l'information ont bien progressé.

91. Le programme fournit au secrétariat des services de gestion des dossiers, facilite leur transfert et l'accès aux dossiers transférés, et administre à la fois le centre où ceux-ci sont regroupés et le système qui les gère. Au cours de la période considérée, il a traité 118 mètres linéaires de dossiers prêts à être transférés et 85 demandes de récupération de dossiers, et a enregistré 4 485 articles physiques et 2 140 dossiers électroniques dans le système de gestion des dossiers. Ainsi, il a été possible de conserver des documents comptables, de contribuer à la responsabilité et à la transparence des opérations et de préserver les archives historiques du processus découlant de la Convention.

92. Tous les enregistrements des séances officielles des vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions de la COP, des quarante-huitième, quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions des organes subsidiaires sont conservés dans les archives multimédias du secrétariat, et il a été possible de satisfaire aux 809 demandes d'enregistrement, dont 713 émanaient de clients extérieurs. Les archives des négociations sur le climat ont été conservées et sont utilisées par les Parties, les médias, les chercheurs et les universitaires pour leurs travaux de sensibilisation, d'enseignement, de recherche et d'étude.

## **I. Technologies de l'information et de la communication**

93. Le programme Technologies de l'information et de la communication fournit au secrétariat l'infrastructure informatique, les services d'appui et les systèmes d'information spécialisés nécessaires à l'exécution de son mandat. Il veille à ce que les travaux prescrits par les Parties puissent être exécutés en installant et en utilisant une infrastructure fiable et sûre et des applications spécialisées en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC). Il administre aussi l'infrastructure sous-jacente pour que le site Web de la Convention et ses divers sites externes soient constamment disponibles et que les Parties puissent accéder facilement à la documentation officielle, aux informations, aux portails de données et de communications, aux délibérations et au détail des réunions.

94. En plus de ses activités ordinaires en matière d’opérations et de systèmes, le programme a mené fin 2019 une enquête sous Office 365 pour recueillir des observations, dont les résultats sont en cours de traitement et seront examinés en 2020.

95. En vue d’apporter des solutions innovantes au secrétariat et aux Parties, le programme met en œuvre les grands projets ci-après qui visent à établir l’infrastructure et les plateformes technologiques nécessaires à la mise en place des futurs systèmes et à optimiser les coûts :

a) Une initiative de participation à des réunions virtuelles : lancée au cours de la période considérée dans les limites du budget et dans les délais impartis. La solution qui en résulte est maintenant disponible et permet au secrétariat d’organiser des réunions multilatérales avec une participation virtuelle ;

b) Un nouveau cadre pour renforcer la sécurité des TIC au sein du secrétariat : processus de passation de marchés pour l’audit de sécurité interne achevé fin 2019, audit de sécurité réalisé pour la vingt-cinquième session de la COP, et travaux d’alignement des politiques et procédures de sécurité sur celles du Siège de l’ONU à poursuivre en 2020 ;

c) Une nouvelle plateforme de gestion de la relation client avec et entre les parties prenantes : projet de profils de pays dans le cadre de la plateforme livrée en août 2018. En raison du transfert tardif des fonds en 2019, les travaux restants prévus pour le second semestre de 2019, y compris la conception d’applications sur la plateforme, n’ont pas pu avoir lieu car aucun développeur compétent n’avait pu être trouvé à temps ;

d) L’adoption de l’outil Office 365 : accélérée grâce à des exercices de validation de concept réussis utilisant des outils modernes de collaboration, de communication et de flux de travail basés sur l’informatique en nuage (SharePoint Online, Teams et Flow).

96. La migration du site Web public de la Convention a commencé et a progressé de manière notable à la fin de 2019. La transition vers l’infrastructure en nuage devrait être achevée au cours du premier semestre 2020.

97. Au cours de la période considérée, la consolidation du centre de données, s’appuyant sur les technologies en nuage lorsque cela était possible, a été achevée.

98. Le programme a soutenu quatre sessions des organes subsidiaires, 93 ateliers et de nombreuses réunions virtuelles. Les participants ont pu utiliser une infrastructure informatique très fiable et très sûre, notamment s’agissant de la liaison Wifi ; ils n’ont connu aucune interruption de service et, partant, n’ont formulé aucune plainte à cet égard.

99. Le programme a assuré le bon fonctionnement et la sécurité de l’infrastructure des réseaux informatiques et a fourni des services qui ont permis au secrétariat de répondre aux exigences du processus intergouvernemental. Les objectifs de l’accord de prestation de services ont été atteints.

100. Enfin, le programme a fourni des services et un appui à plus de 153 applications différentes du secrétariat. Le personnel chargé du développement des TIC a contribué à diverses améliorations et à plusieurs projets qui ont permis de créer de nouvelles capacités ou de renforcer les capacités existantes pour le secrétariat et les parties prenantes.

## **J. Services administratifs**

101. Le programme Services administratifs a fourni des orientations, des directives et des services d’appui à tous les programmes et clients extérieurs du secrétariat dans cinq domaines de la gestion : ressources humaines, finances et budget, achats, gestion des locaux et du matériel, et voyages.

102. Au cours de la période considérée, les Services administratifs ont veillé à l’organisation efficace et efficiente des voyages de 4 854 participants désignés, qui se sont rendus aux sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires et à 267 autres manifestations officielles tenues au titre de la Convention. Sur ces voyages, 4 433 (plus de 91 %) ont débouché sur une participation aux réunions. Les cas de non-participation étaient dus à des empêchements professionnels, à des engagements personnels, à des soucis de

santé, à des problèmes de visa, à des vols manqués ou au transfert de la vingt-cinquième session de la COP. Au total, 2 423 voyages ont été organisés pour des missions officielles et des déplacements contractuels de membres du personnel du secrétariat et de l'ONU et d'autres membres du personnel ou personnes apparentées.

103. Les Services administratifs ont effectué des achats de biens et de services de manière concurrentielle et économique. Ils ont géré 1 014 dossiers d'achat, représentant un montant total de 27,12 millions de dollars É.-U., dont environ la moitié s'inscrivaient dans le cadre d'accords à long terme et un quart dans le cadre d'achats de coopération avec des entités du système des Nations Unies. Au total, 37 appels d'offres ont été organisés. En moyenne, neuf offres ont été reçues pour chaque nouvel appel et le montant des soumissions retenues était inférieur de 27 % à celui des soumissions les plus élevées. Environ 98 % de tous les dossiers d'achat, mais seulement 80 % des appels d'offres, ont été traités dans les délais impartis.

104. Les Services administratifs ont encadré les efforts déployés par le secrétariat pour parvenir à un fonctionnement neutre sur le plan climatique et atténuer l'impact environnemental de ses activités en mesurant et en déclarant ses émissions de GES, sa production de déchets et sa consommation d'eau et en prenant des mesures de réduction. En achetant et en annulant des URCE du Fonds pour l'adaptation, le secrétariat a aidé environ 25 autres organisations des Nations Unies, dont pour la première fois le Secrétariat de l'ONU et ses missions sur le terrain, à atteindre la neutralité climatique en 2018 en compensant environ 1 540 kilotonnes d'équivalent dioxyde de carbone (y compris ses propres 2,9 kt), ce qui représente plus de 75 % des émissions globales de GES du système des Nations Unies en 2018.

105. Les Services administratifs ont soutenu la vision stratégique du secrétariat et ont été fortement impliqués dans le processus de révision structurelle en cours, en particulier dans le domaine des changements non structurels. Leur appui était fonction des modifications organisationnelles résultant de la révision structurelle ; il s'est traduit notamment par des formations ciblées en ligne et en présentiel, des ateliers, des « déjeuners de travail », des retraites et des sessions individuelles de mentorat, avec en moyenne 4,1 jours de formation par membre du personnel au cours de l'exercice biennal. Le programme a amélioré sa communication avec le personnel grâce à différentes activités, telles que l'information des nouvelles recrues sur les avantages, les droits et les responsabilités qui sont les leurs conformément aux règles et règlements, ainsi que grâce à des supports éducatifs et pédagogiques virtuels sur l'Intranet. Au cours de la période considérée, le nombre de candidats (32 %) et de femmes (14 %) qui remplissent les conditions reprises a augmenté dans la réserve des candidats pouvant prétendre à un contrat à durée déterminée ; de même, la proportion de candidats des Parties non visées à l'annexe I qui remplissent les conditions requises pour prétendre à un contrat à durée déterminée au grade d'administrateur par rapport au nombre total de candidats a augmenté pour passer à 16 %. Il a ainsi été possible d'embaucher des personnes qui renforcent la diversité géographique et l'équilibre hommes-femmes au sein de l'organisation.

106. Les Services administratifs se sont acquittés avec succès du mandat qui est le leur de fournir un appui financier et budgétaire à tous les programmes du secrétariat et aux clients extérieurs. Ils ont continué d'œuvrer au renforcement du suivi de l'exécution du budget, de la gestion financière, des contrôles internes et des rapports. Ils ont établi des états financiers pour 2017 et 2018 conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et ont apporté leur concours aux audits correspondants du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les deux états financiers. Au total, les Services administratifs ont traité d'une manière précise et rapide 33 000 transactions financières, dont le paiement de 16 300 factures commerciales et 3 262 encaissements. Ils ont établi 23 documents officiels sur des questions budgétaires et ont aidé les organes subsidiaires et les organes directeurs concernés à examiner les questions financières et budgétaires. Ils ont également établi 88 rapports aux donateurs, dont 49 ont été soumis dans les délais impartis (la soumission tardive de 39 rapports peut être attribuée au manque de ressources humaines). Enfin, les Services administratifs ont amélioré leurs capacités de communication d'informations en utilisant le module d'intelligence économique d'Umoja pour établir et publier plus de 60 rapports d'intelligence économique et tableaux de bord de gestion servant à l'examen des données et informations clefs par les responsables des opérations et la direction générale.

## **V. Renseignements complémentaires**

107. On trouvera à l'annexe I des informations sur les ressources humaines du secrétariat et à l'annexe II des renseignements sur les recettes et dépenses correspondant aux activités financées par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Le document FCCC/SBI/2020/3/Add.1 présente des données sur la réalisation de tous les objectifs des programmes du secrétariat figurant dans le programme de travail révisé de celui-ci pour l'exercice biennal 2018-2019 (FCCC/SBI/2017/INF.13). Le document FCCC/SBI/2020/3/Add.2 est fondé sur le tableau 53 du programme de travail révisé pour l'exercice biennal 2018-2019 figurant dans le document FCCC/SBI/2017/INF.13 et présente des informations sur les activités relatives aux programmes et les résultats attendus pour l'exercice par rapport aux activités effectivement menées et aux résultats obtenus au cours de la période considérée.

## Annexe I

### Ressources humaines : personnel

[Anglais uniquement]

1. Table I.1 shows the number of approved posts and filled posts by grade and source of funding as at 31 December 2019. Of the 426.5 approved posts, 348.9 had been filled. Of those, one was a 50 per cent (half-time) post and eight were 80 per cent posts, thus increasing the actual number of staff to 351. In addition, 25 Professional and 12 GS staff members had been hired under temporary assistance contracts, bringing the total number of staff at the secretariat to 388.

2. The total number of vacant posts was 77.6. The most significant number of unfilled posts was under the Trust Fund for the Core Budget, with 28.1 vacant posts, followed by programme support (overhead), with 18.4 vacant posts, and the Trust Fund for Supplementary Activities, with 11.4 vacant posts. For comparison, as at 30 June 2017, the total number of vacant posts was 59.5, including 29.5 under the Trust Fund for the Core Budget, 10.5 under programme support and 6 under the Trust Fund for Supplementary Activities.

Table I.1

Approved established posts and filled posts by source of funding as at 31 December 2019

	USG	ASG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Subtotal	GS	Total
<i>Trust Fund for the Core Budget</i>												
Approved	1	1	2	7	15	35	43	16		120	53.5	<b>173.5</b>
Filled	1	1	1	7	11	28	36.8	14		99.8	45.6	<b>145.4</b>
<i>Trust Fund for Supplementary Activities</i>												
Approved					2	2	11	11		26	10	<b>36</b>
Filled					2	2	6.8	7		17.8	6.8	<b>24.6</b>
<i>Trust Fund for the Clean Development Mechanism</i>												
Approved					1	2	10	26	25	64	23	<b>87</b>
Filled					1	2	10	22	23	58	18.8	<b>76.8</b>
<i>Trust Fund for the International Transaction Log</i>												
Approved						2	3	1		6	1.5	<b>7.5</b>
Filled						1	2	1		4		<b>4</b>
<i>Trust Fund for the Special Annual Contribution from the Government of Germany</i>												
Approved								1		1	7	<b>8</b>
Filled								1		1	6	<b>7</b>
<i>Special account for conferences and other recoverable costs<sup>a</sup></i>												
Approved								1		1	4	<b>5</b>
Filled								1		1	4	<b>5</b>
<i>Special account for cost recovery related activities</i>												
Approved						5	7	6		18	10	<b>28</b>
Filled						4	4	6		14	9	<b>23</b>
<i>Programme support (overhead)</i>												
Approved					1	2	4	13	6	26	55.5	<b>81.5</b>
Filled					1	1	3.8	11	3	19.8	43.3	<b>63.1</b>
<b>Total</b>												
<b>Approved</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>58</b>	<b>103</b>	<b>67</b>		<b>262</b>	<b>164.5</b>	<b>426.5</b>
<b>Filled</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>48.8</b>	<b>82.6</b>	<b>56</b>		<b>215.4</b>	<b>133.5</b>	<b>348.9</b>

*Note:* Filled posts are occupied by staff members who have been awarded a fixed-term contract of one year or more and are appointed against established posts after a complete recruitment process, including review by the Review Board. This does not include data on staff recruited under temporary assistance contracts or Junior Professional Officers. The number of filled posts is based on full-time equivalents.

<sup>a</sup> These posts are in support of operating the split office premises and are funded by the Government of Germany.

3. Table I.2 provides information on the geographical distribution of staff appointed at the Professional level and above. As at 31 December 2019, Western European and other States accounted for the highest percentage of staff appointed at the Professional level and above (43.1 per cent, compared with 43.6 per cent as at 30 June 2017), whereas African States accounted for the lowest (8.3 per cent, compared with 7.9 per cent as at 30 June 2017).

4. The secretariat continues its efforts to achieve good geographical distribution among staff at the Professional level and above.

Table I.2

**Geographical distribution of staff members appointed at the Professional level and above as at 31 December 2019**

Grade	African States	Asia-Pacific States	Latin American and Caribbean States	Eastern European States	Western European and other States	Total
USG	–	–	1	–	–	<b>1</b>
ASG	–	1	–	–	–	<b>1</b>
D-2	–	–	–	–	1	<b>1</b>
D-1	1	–	1	–	7	<b>9</b>
P-5	5	5	1	3	2	<b>16</b>
P-4	2	12	7	6	22	<b>49</b>
P-3	6	23	10	4	40	<b>83</b>
P-2	4	15	10	6	21	<b>56</b>
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>56</b>	<b>30</b>	<b>19</b>	<b>93</b>	<b>216</b>
Percentage of total	8.3	25.9	13.9	8.8	43.1	100.0

*Note:* Does not include data on staff recruited under temporary assistance contracts or Junior Professional Officers.

5. Table I.3 highlights the distribution of staff members appointed at the Professional level and above between Annex I Parties and non-Annex I Parties. As at 31 December 2019, the percentage of staff from non-Annex I Parties at the Professional and higher levels was 47.7 per cent, compared with 52.3 per cent for Annex I Parties. For comparison, as at 30 June 2017, the percentage of staff from non-Annex I Parties was 45.9 per cent and from Annex I Parties was 54.1 per cent.

Table I.3

**Distribution of staff members at the Professional level and above between Annex I and non-Annex I Parties as at 31 December 2019**

Grade	Annex I Parties	Non-Annex I Parties
USG	–	1
ASG	–	1
D-2	1	–
D-1	7	2
P-5	5	11
P-4	27	22
P-3	47	36
P-2	26	30
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>103</b>
Percentage of total	52.3	47.7

*Note:* Does not include data on staff recruited under temporary assistance contracts or Junior Professional Officers.

6. Table I.4 highlights the distribution of staff members by gender. As at 31 December 2019, of all staff at the Professional and higher level, female staff represented 40.3 per cent and male staff 59.7 per cent. This remains relatively unchanged since 30 June 2017, when 40.2 per cent of staff at the Professional and higher level were female and 59.8 per cent were male.

Table I.4  
**Distribution of staff members by gender as at 31 December 2019**

<i>Grade</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
USG	—	1
ASG	1	—
D-2	1	—
D-1	6	3
P-5	9	7
P-4	31	18
P-3	47	36
P-2	34	22
<b>Subtotal</b>	<b>129</b>	<b>87</b>
Percentage of P and above	59.7	40.3
GS	33	102
Percentage of GS	24.4	75.6
<b>Total</b>	<b>162</b>	<b>189</b>
Percentage of total	46.2	53.8

*Note:* Does not include data on staff recruited under temporary assistance contracts or Junior Professional Officers.

## Annexe II

### Projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l'exercice biennal 2018-2019

[Anglais uniquement]

#### Income and expenditure for projects and events funded from the Trust Fund for Supplementary Activities in the biennium 2018–2019 as at 31 December 2019

(United States dollars)

Project	Allocation	Expenditure <sup>a</sup>	Balance
<b>Adaptation</b>			
Addressing loss and damage associated with climate change impacts	407 522	355 533	51 989
Assessing progress towards achieving the long-term goals of the Paris Agreement	239 220	212 945	26 275
Facilitating coherent adaptation action through the Adaptation Committee and the NWP	846 760	786 460	60 300
Joint early career fellowship programme	85 116	63 103	22 013
Promoting transparency and assessment of adaptation action, stakeholder engagement and outreach	1 479 574	839 085	640 489
Strengthening the science–policy interface	61 848	54 697	7 151
Supporting NAPs	2 073 303	1 756 812	316 491
<b>CAS</b>			
Catalysing climate action by Party and non-Party stakeholders	607 969	607 969	–
Further developing the electronic official documents system	35 806	–	35 806
Supporting stakeholder engagement in the UNFCCC process	491 791	322 100	169 691
Servicing the sessions of the COP	6 558 519	2 634 270	3 924 249
Servicing the sessions of the SBI and the SBSTA	6 874 617	5 564 899	1 309 718
<b>CO</b>			
Catalysing climate action by Party and non-Party stakeholders	1 922 869	1 242 056	680 813
Travel with and in support of the Executive Secretary	25 441	22 690	2 751
Developing an online portal for UNFCCC information in Spanish	175 924	60 788	115 136
Education and youth engagement – Action for Climate Empowerment	40 572	43 160	(2 588)
Momentum for Change (project moved to SDM in 2019)	199 801	199 791	10
Electronic handbook for the UNFCCC	16 793	1 543	15 250
Raising awareness among the Spanish-speaking public about climate change, global climate action and the Paris Agreement	219 401	194 115	25 286
Undertaking a website project on digital enhancement post 2015 (web and social media)	938 189	396 404	541 785
Developing internal communication tools	266 715	248 230	18 485

Project	Allocation	Expenditure <sup>a</sup>	Balance
Implementing the joint development of knowledge tools on environmental conventions (InforMEA project) under the programme for the Environment and Sustainable Management of Natural Resources, including Energy	20 000	20 000	—
Managing and preserving digital recordings of all sessions of the COP and the subsidiary bodies	37 276	22 058	15 218
Providing archive services for the historical records of the UNFCCC	28 622	27 020	1 602
<b>EDM</b>			
Catalysing climate action by Party and non-Party stakeholders	1 242 819	634 887	607 932
Coordinating support for the Paris Agreement work programme negotiations to enhance coherence, clarity and consistency	511 124	320 574	190 550
Implementing an organizational change programme	700 000	285 211	414 789
Partnerships to support and enhance the work of the secretariat and to accelerate progress towards the implementation of the secretariat's mandates, including UNFCCC conferences	689 867	616 640	73 227
Pre-2020 implementation and action	1 510	—	1 510
Strengthening gender mainstreaming in climate change action and the UNFCCC process	1 820 692	1 174 767	645 925
Supporting the Executive Management in the lead-up to the United Nations Climate Change Conference in Paris	527 803	265 840	261 963
The Ocean Pathway	514 887	255 797	259 090
<b>FTC</b>			
Fellowship capacity award programme to advance capabilities and institutional training	3 030 337	597 058	2 433 279
Implementing activities of the Support Unit of the NDC Partnership at the regional level	2 331 613	1 079 771	1 251 842
Needs-based finance: facilitating the mobilization of climate finance to support the priority mitigation and adaptation actions of developing countries	327 369	188 392	138 977
Supporting the implementation of the framework for capacity-building in developing countries under decision 2/CP.7 and the framework for capacity-building in countries with economies in transition under decision 3/CP.7	108 926	104 318	4 608
Supporting the implementation of the Technology Mechanism and the work of the Technology Executive Committee	445 418	310 696	134 722
Supporting the tracking and transparency of support, including the preparation of the biennial assessment and overview of climate finance flows	994 616	821 489	173 127
Supporting the work of the Standing Committee on Finance	864 538	598 358	266 180
<b>LA</b>			
Catalysing climate action by Party and non-Party stakeholders	475 244	378 398	96 846
Improving the membership and electoral portal	58 528	—	58 528
Supporting the Compliance Committee	92 101	—	92 101
Providing technical support for the review and development of national climate change legislation	268 788	53 034	215 754

Project	Allocation	Expenditure <sup>a</sup>	Balance
<b>MDA</b>			
Maintaining and enhancing the compilation and accounting database under the Kyoto Protocol	36 912	—	36 912
Maintaining and enhancing UNFCCC reporting and information systems to enable Party submissions, delivery of data-based reports, operation of tools used in the MRV process, and the warehousing and management of GHG data	799 092	200 165	598 927
Organizing the technical dialogue on NDCs	330 469	281 187	49 282
Strengthening the capacity of developing countries to prepare and manage national GHG inventories as a basis for an effective transparency framework under the Paris Agreement	4 630 085	3 784 647	845 438
Strengthening the capacity of developing countries to participate in the MRV arrangements under the Convention and the ETF	1 470 656	589 945	880 711
Strengthening the technical examination process on mitigation: supporting implementation of pre-2020 mitigation-related activities stemming from decision 1/CP.21	187 037	148 773	38 264
Supporting the technical reviews of GHG inventories from Annex I Parties	1 381 054	783 680	597 374
Supporting implementation of activities relating to intended nationally determined contributions and NDCs	750 689	593 325	157 364
Supporting the Talanoa Dialogue	258 007	237 867	20 140
Supporting activities relating to land use, land-use change and forestry, reducing emissions from deforestation and forest degradation, the enhancement of carbon sinks and the role of sinks in future mitigation actions	1 372 768	414 812	957 956
Supporting activities relating to the impact of the implementation of response measures	1 310 564	805 605	504 959
Supporting training activities for technical reviews of developed country Parties' submissions and technical analysis of developing country Parties' submissions, the roster of experts and meetings of lead reviewers	1 275 854	579 011	696 843
Supporting implementation of enhanced action on mitigation by developing country Parties	15 090	14 102	988
Supporting implementation of the international assessment and review process for developed country Parties and the international consultation and analysis process for developing country Parties	3 253 458	1 507 315	1 746 143
Supporting the intergovernmental negotiation process on the development of modalities, procedures and guidelines for the ETF	740 090	323 185	416 905
Supporting the work of the Consultative Group of Experts in assisting developing countries in implementing MRV and the transparency framework	971 384	460 417	510 967
<b>SDM</b>			
Catalysing climate action by Party and non-Party stakeholders	1 112 742	832 565	280 177
Education and youth engagement – Action for Climate Empowerment	259 460	256 926	2 534
Hosting the Global Youth Video Competition	100 703	96 764	3 939
Measuring and incentivizing scope 3 contribution to the climate goals	55 254	—	55 254

Project	Allocation	Expenditure <sup>a</sup>	Balance
Momentum for Change (project moved from CO in 2019)	522 936	451 260	71 676
Supporting the collaboration of the secretariat and international financial institutions on developing GHG accounting standards for non-State actors	250 016	250 016	—
Supporting climate action	1 321 331	888 074	433 257
Supporting joint implementation	3 753 797	1 379 056	2 374 741
Supporting the adoption of collaborative instruments for achieving ambitious climate action	988 469	832 335	156 134
Developing voluntary approaches and tools for investment organizations and financial institutions to support aggregation of the impacts of investor-related climate action	136 656	25 634	111 022
Workshop on the review of the CDM modalities and procedures	27 682	—	27 682
<b>ICT</b>			
Catalysing climate action by Party and non-Party stakeholders	1 728 062	1 651 436	76 626
Enhancing information and communication technology security at the UNFCCC	57 690	35 949	21 741
Enhancing responsiveness, efficiency and accountability by strengthening secretariat relationship management and communication with Parties and observers	176 687	—	176 687
Enhancing the value of UNFCCC data and reports for use by Parties	5 620	—	5 620
Establishing the United Nations Bonn sustainable meeting hub	1 018 387	960 627	57 760
Providing a scalable, robust and secure cloud infrastructure for UNFCCC systems and data	261 482	205 627	55 855
Providing virtual meeting and workshop participation opportunities to UNFCCC stakeholders	85 639	82 472	3 167
Supporting and enhancing the secretariat's collaboration platform as the basis for information-sharing and enterprise content management and the repository for the UNFCCC secretariat legal instruments	22 084	—	22 084
<b>Other expenditure</b>			
Junior Professional Officers	1 455 776	795 456	660 320
Projects under closure	215 836	201 470	14 366
<b>Total<sup>b</sup></b>	<b>70 999 350</b>	<b>43 030 661</b>	<b>27 968 689</b>
Funds pending allocation <sup>c</sup>	10 926 993	2 657	10 924 336
Funds earmarked for activities in 2020 and beyond	4 999 247	—	4 999 247
Operating reserve	1 319 849	—	1 319 849

Notes: (1) Amounts are provisional and based on the accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of the preparation of this document; (2) Brackets indicate a negative figure.

<sup>a</sup> Includes programme support costs.

<sup>b</sup> Rounded.

<sup>c</sup> Not all income available under the Trust Fund for Supplementary Activities is allocated to projects, such as interest and foreign exchange gains and losses. Some of the income received is held for future allocation.